

PASSERELLE EMPLOI-ENTREPRISE

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

ENGAGÉ POUR L'EMPLOI

Devenez Assistant-e De Vie aux Familles

Qui peut en bénéficier ?

- Allocataires du RSA ou toutes personnes en recherche d'emploi
- Aucun diplôme n'est exigé pour se présenter aux épreuves de sélection
- Avoir de réelles motivations pour le métier

Comment s'inscrire ?

- Inscription auprès de : C2DI 93 :
 - Par téléphone : 01 58 03 06 00
 - Par mail : lucasfavier@c2di93.fr
- Participation à une réunion obligatoire :
Le 29 octobre 2024 à 9h30
CFLC : 46 rue de la Commune de Paris 93300 Aubervilliers
- Entretien de motivation – rencontre avec le futur employeur
- Entrée en formation le 18 novembre 2024



Contenu de l'action :

Dates de la passerelle : Du 18/11/2024 au 28/03/2025

La passerelle emploi-entreprise se compose de périodes de formation et d'immersion en entreprise :

- La formation permettra de développer les compétences :

Compétences métiers :

- Entretien le logement et le linge d'un particulier
- Accompagner la personne dans ses activités essentielles du quotidien et dans ses projets
- Relayer le parent dans la garde de l'enfant à domicile.

Compétences techniques : gestes de secourisme, module technique comme la manipulation d'un fauteuil en extérieur, appréhension des outils numériques et les droits et devoirs du salarié.

- Organisme et lieu de formation :

CFLC – 46 rue de la Commune de Paris 93300 Aubervilliers

- Immersion en entreprise :

Dates : du 06/01/2025 au 31/01/2025

Lieu de stage : Chez votre futur employeur

Après la passerelle :

- Une fois diplômé et si le stage a apporté satisfaction :

C2DI 93 accompagnera spécifiquement pour la signature du contrat de travail **auprès des entreprises spécifiquement engagées dans la démarche**

Entreprises engagées :

